

REGLEMENT DU CONCOURS CARNASSIERS FLOAT TUBE DU 27 SEPTEMBRE 2026

Modes de pêche :

En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne et un moulinet.

Cependant, les concurrents peuvent avoir le nombre de cannes qu'ils désirent sur leur float tube.

Seule la pêche aux **LEURRES ARTIFICIELS** est autorisée. Il est donc interdit d'utiliser des appâts naturels vivants ou morts.

La pêche se pratiquera en NO-KILL.

La pêche en marchant dans l'eau et depuis la berge est interdite.

Il est permis d'utiliser une épuisette pour hisser les poissons.

Les pinces buccales sont **interdites**.

La pêche se déroule librement sur le secteur défini par la fédération mais en respectant une distance de 10 mètres entre les concurrents en action de pêche.

Les compétiteurs ne doivent en aucun cas s'échanger du matériel ou toute autre chose sauf cas de force majeure.

Tout manquement aux règles décrites ci-dessus entraînera la disqualification du concurrent pris en faute.

En cas d'incident technique ou d'accident, le concurrent en cause devra en informer au plus tôt l'organisation.

Embarcation et équipements :

- Float-tube sans moteur électrique.
- Les échosondeurs sont autorisés
- Gilet de sauvetage et sifflet **OBLIGATOIRE**

Toutes les embarcations doivent être en bon état, et les participants devront avoir une assurance en responsabilité civile.

Chaque compétiteur devra rédiger une déclaration sur l'honneur d'être nageur et déclinier toute responsabilité des organisateurs en cas de défaillance du Float tube.

Chaque participant devra être en possession d'un téléphone portable ou d'un sifflet afin de prévenir les commissaires d'une avarie ou autres.

Le float tube doit être muni d'un système correct de conservation des poissons : une caisse avec un couvercle, petite bourriche anglaise, épuisette avec mailles non nouées.

Conseil : Il est préférable de vous munir pour la compétition d'un moyen de conservation de 2 prises afin de vous éviter des déplacements trop fréquents auprès des commissaires (attention cependant à ne pas stocker trop longtemps un poisson au risque que celui-ci ne reparte pas).

Il est interdit d'avoir plus de 2 poissons dans son « vivier ». Par conséquent un concurrent ayant 2 poissons dans son vivier devra faire mesurer et valider ses captures par un commissaire. Exception faite pour les perches, vous pouvez conserver jusqu'à 6 perches dans le vivier avant de les faire mesurer (sans autre espèce). Ceci afin de permettre au pêcheur de ne pas perdre un banc de perches s'il est dessus.

Après mesure, le poisson sera remis directement à l'eau de façon à lui garantir les meilleures chances de survie.

Comptabilisation des prises :

Les espèces comptabilisées seront : **le Brochet, la Perche, le Sandre, le Black Bass**

BROCHET : Maille de **60** cm et plus (bout de la bouche fermée à l'extrémité de la queue déployée), **1 point/cm**

PERCHE : Maille de **20** cm (bout de la bouche fermée à l'extrémité de la queue déployée), **1 point au cm, quota de 6 maximum (seules les six plus grosses seront comptabilisées, quel que soit le nombre de perches capturées)**

SANDRE : Maille de **50** cm (bout de la bouche fermée à l'extrémité de la queue déployée), **1 point au cm**

BLACK BASS : Maille à **30** cm (bout de la bouche fermée à l'extrémité de la queue déployée), **1 point au cm**

La mesure se fera au millimètre. Tout poisson mesuré non maillé par les commissaires entraînera une pénalité correspondant à 1 point par cm

Ex : Une perche mesurée à 19 cm fera perdre $19 \times 1 = 19$ points au participant fautif

Cependant chaque participant ne sera pas pénalisé pour le premier poisson litigieux présenté : poisson « JOKER »

Le classement s'effectue dans l'ordre décroissant des points obtenus, le pêcheur obtenant le plus de points sera déclaré vainqueur. En cas d'égalité le participant ayant capturé le moins de poissons est déclaré vainqueur (afin de récompenser les plus grosses prises).

Un classement général permettra de récompenser les vainqueurs. Sera également récompensé le plus gros poisson.

Déroulement :

Pêche de 9h00 à 15h30 non-stop

PLANNING :

7H30 : Accueil des compétiteurs

7H30-8H30 : Petit déjeuner, briefing sur le déroulement de la journée

9H00 - 15h30 : Pêche

15h30 : Nombreuses collations à disposition des compétitions

16H30 : Résultats et remise des prix avec un pot offert par la Fédération 13

Intempéries :

En cas de forte intempérie la compétition pourra être annulée. Si la compétition est interrompue après la moitié de sa durée totale, les résultats acquis au moment de l'arrêt feront office de résultats finaux

Les organisateurs se réservent le droit de toutes modifications et restent souverains concernant la modification du présent règlement.